

Compte rendu de la CAPL n° 3 du 14 juin 2017

Déclarations liminaires des élus CGT et Solidaires.

Voir notre annexe de la CAPL n°3

- ✓ Approbation du PV de la CAPL du 24 juin 2016.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

- ✓ Evolution des modalités de fonctionnement des CAPL et règlement intérieur des CAPL.

Même réponse que pour les autres CAPL : M. Merle a fait remonter à la centrale les récriminations des OS concernant le nouveau règlement intérieur. Mais il indique que les règles sont les mêmes pour tous et doivent être appliquées.

Pas d'exception pour les DISI.

Nous devons être vigilants pour les remboursements de frais (suppléants).

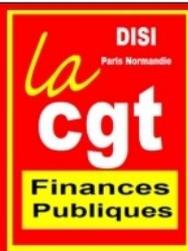
En ce qui concerne le temps accordé, les autorisations d'absence, les convocations. ...

Même réponse que le matin à la CAPL n°2 (voir compte rendu)

Vote :

- ✓ pour : administration

- ✓ ***contre : OS présentes, CGT et Solidaires***



CGT FINANCES PUBLIQUES

DISI Paris Normandie

ESI CAEN
ESI NANTERRE
ESI ORLEANS
ESI ROUEN J. MOULIN
ESI ROUEN LES MOUETTES
ESI VERSAILLES CHANTIERS
ESI VERSAILLES ST CLOUD

- ✓ Fusion des ESI de Versailles au 01/07/2017 : nouvelle affectation locale des agents de catégorie C :

Vote :

✓ pour : administration

✓ **contre : OS présentes, CGT et Solidaires**

précision des OS contre les fusions et les fermetures d'établissements informatiques.

- ✓ Questions diverses.

CGT :

Le problème de l'ascenseur qui n'est toujours pas mis en service.

Avec l'installation des agents de l'exploitation à l'étage et des difficultés pour certains à se déplacer cela devient urgent.

M. Merle fait le nécessaire auprès de M Dubois Delacour.

Il nous reprecise ce qu'il a dit le matin en ce qui concerne des horaires aménagés pendant les travaux de la climatisation à Orléans, il va faire le point avec M Dubois-Delacour avant la fin de la semaine.

Fin : 14h45

Vos élus en CAPL n°3:

Sylvaine Doreau (Esi d'Orléans)

Célocia BOUZOUINA (Esi d'Orléans)

NOTRE SITE : <http://www.dgfip.cgt.fr/781/>

NOUS CONTACTER : cgt.disi-paris-normandie@dgfip.finances.gouv.fr